



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données  
Rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg

Direction de l'aménagement, de  
l'environnement et des constructions  
Secrétariat général  
1700 Fribourg  
*Courriel et céans*

Autorité cantonale de la transparence et  
de la protection des données ATPRD  
Kantonale Behörde für Öffentlichkeit und  
Datenschutz ÖDSB

La Commission

Rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg

T +41 26 322 50 08, F +41 26 305 59 72  
[www.fr.ch/atprd](http://www.fr.ch/atprd)

—  
Réf: LS/coc 2014-PrD-166  
Courriel: [secretariatatprd@fr.ch](mailto:secretariatatprd@fr.ch)

*Fribourg, le 7 octobre 2014*

## **Avant-projet de loi sur l'utilisation du sous-sol (LUSS)**

Madame, Monsieur,

Nous nous référons au courrier du 10 septembre 2014 de Monsieur Maurice Ropraz, Conseiller d'Etat et Directeur de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, concernant l'objet cité en référence et le remercions de nous avoir consultés à ce sujet.

La Commission en a traité lors de sa séance du 30 septembre 2014. Elle ne se prononce que sur les aspects relatifs à la protection des données et à la transparence (art. 30a al. 1 let. b de la loi du 25 novembre 1994 sur la protection des données, LPrD ; art. 40 let. c de la loi du 9 septembre 2009 sur l'information et l'accès aux documents, LInf).

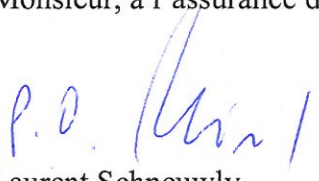
### **I. Sous l'angle de la protection des données**

La Commission attire votre attention sur le fait que les fichiers contenant des données personnelles, tenus dans le cadre de l'application de cette législation, doivent être déclarés auprès de l'Autorité (art. 19 ss LPrD).

### **II. Sous l'angle de la transparence**

La Commission n'a pas de remarque particulière à vous transmettre.

Tout en vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre parfaite considération.

  
Laurent Schneuwly  
Président